

**BORDEREAU DES PIÈCES TRANSMISES**

par le Président du conseil général  
à

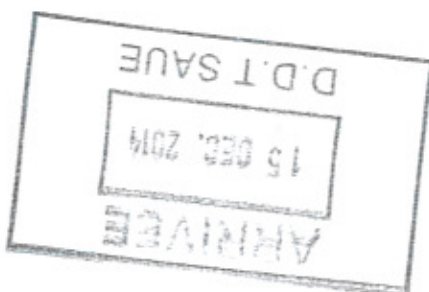
Monsieur le Directeur départemental des Territoires  
Service de l'aménagement et de l'urbanisme et de l'énergie  
Bureau de la planification et de l'organisation territoriale

**OBJET :** Porter à connaissance

Observations	Designation des pièces	Nombre de pièces
Transmis pour attribution	<p>Informations (format papier) relevant des compétences du Conseil général au titre de connaissance pour les documents d'urbanisme suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PLU de LAVERSINES</li> <li>• PLU de BELLE EGLISE</li> <li>• PLU de AUMONT EN HALATTE</li> <li>• PLU de NOVILLERS LES CAILLOUX</li> <li>• PLU de CANLY</li> <li>• PLU de COURCELLES EPAVELLES</li> <li>• PLU de MONTAGNY EN VEXIN</li> <li>• PLU de JAULZY</li> <li>• PLU de CATILLON FUMECHON</li> <li>• <b>PLU de ROYAUCOURT</b></li> <li>• PLU de MOYENNEVILLE</li> <li>• PLU de MONTEPILLOY</li> </ul>	12

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Chef du service de l'aménagement  
et de l'urbanisme,

  
Perrine FLIPO







Le Président du Conseil général

à  
Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO

Mél : perrine.flipo@csg60.fr

Tél : 03.44.10.41.71

Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **08 DEC. 2014**

Objet : Collecte des informations nécessaires à la révision du PLU  
de ROYAUCOURT

Suite à votre demande en date du 15 septembre 2014 concernant la collecte des informations  
nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ROYAUCOURT, prescrit par  
délibération du 14 mai 2014, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

## I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PMD) adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 ;  
Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise  
(opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### 1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par la Route Départementale (RD) n° 929.

#### 1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet  
des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et  
déplacements ».

#### 1.2 Classement de la RD :

La RD n°929 est classée en 4ème catégorie (route assurant des liaisons inter-cantonales, desservant  
des pôles économique de faible importance).  
Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et  
déplacements ».

#### 1.3 Comptages de trafic :

Les comptages de trafic, effectués en 2007, relèvent une moyenne journalière de 1.982 véhicules (PR  
39.000) dont 7,0 % de poids lourds.  
Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique «  
Transports et déplacements ».

#### 1.4 Plan d'alignement :

En l'état, les données sont non disponibles (en cours de numérisation aux Archives départementales).



Entre 2009 et 2013, deux accidents sont survenus provoquant trois blessés hospitalisés.

#### 1.5 Accidentologie :

En l'état, le Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) n'est pas inscrit sur le territoire de la commune de ROYAUCOURT.

#### 2) TRANSPORTS :

Le Département est autorité organisatrice des transports interurbains.

#### 2.1 Ligne régulière :

- néant.

#### 2.2 Lignes scolaires :

- à destination du collège Georges et Madeleine Blin de MAIGNELAY-MONTIGNY ;
- desservant le Regroupement Pédagogique Concentré de FERRIERES, GODENVILLERS, ROYAUCOURT, CREVECOEUR-LE-PETIT, DOMFRONT, DOMPIERRE, FERRIERES, GODENVILLERS, ROYAUCOURT, SAINS-MORAINVILLERS et WELLES-PERENNES.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr).

#### 2.3 Abri-voyageurs :

Le Département a installé 2 abri-voyageurs dans la commune de ROYAUCOURT situés rue d'En Haut (au niveau de l'église) et au hameau de Domélien.

#### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

#### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le Département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

En l'état, le territoire communal n'est pas concerné par le passage d'un circuit inscrit au PDIPR.

#### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

#### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des ENS.

Ainsi, le territoire de la commune de ROYAUCOURT est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Larris de Menteries » (PP151) ;

- le GENS d'intérêt départemental « Pelouses du Plateau Picard » (GENS12).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le Département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et de préserver les continuités écologiques.



Il est donc important que la commune de ROYAUCOURT tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil général le 21 mai 2012.

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellite, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

### 1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de ROYAUCOURT les éléments d'information suivants :

## III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

### 3) LES DECHETS

En tant que masse d'eau (E6400650) reconnue, l'atteinte de l'objectif « bon état global » est prévue pour 2015. Ce cours d'eau est classé en liste 1 au titre de la continuité écologique ce qui implique l'interdiction de construction de tout ouvrage pouvant rompre la continuité écologique.

Le territoire communal est traversé par la rivière les Trois Doms mais n'appartient pas, cependant, à un syndicat de rivière. Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon intercommunal qui pourra intégrer un syndicat.

### 2.3 Rivière :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement non collectif.

### 2.2 Assainissement :

La commune de ROYAUCOURT est alimentée en eau potable par le SIVOM de TRICOT à partir de captages implantés en dehors du territoire communal et d'un captage situé à ROYAUCOURT. La qualité des eaux du captage de ROYAUCOURT est satisfaisante.

### 2.1 Eau potable :

## 2) LA RESSOURCE EN EAU :

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le Département et la commune de ROYAUCOURT n'est pas concernée.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Les fiches descriptives de ces ENS et GENS sont jointes au présent courrier.





**Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible**

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Fonder

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

**Historique et piste d'actions**

Date d'intégration

Listes d'actions

- Soutien financier au CSNP pour le site existant
- Soutien financier à la gestion quel que soit le partenaire
- Gestion à mettre en accord avec orientations du DCOOB
- PDI/FR/Aménagements /Aménagements sociaux
- Action concertée sur les pelouses en coteau
- Réalisation d'inventaires sur entonnoir par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Mettre d'ouvrage chds



DESCRIPTION BIOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants  
Les pelouses à orchides.

Espèces végétales remarquables  
L'Anacamptis pyramidalis (Anacamptis pyramidalis), orchidée assez rare en Flandre ; la Nix de terre (Eurhynchium bulbocastanum) ; Rhinanthoglossa barbe de bouc (Rhinanthoglossum hircinum)

Espèces animales remarquables  
Le Fauré (Colias afacarinensis)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE





Le lants des Mentheres est similaire à celui du Cardonnis : même orientation sud-ouest/nord-est, le long d'une vallée sèche inscrite dans la crête sautoisienne : même exposition vers le nord-ouest et, surtout, même utilisation pastorale. Les pelouses sont en effet valorisées par un pâturage ovin itinérant, conduit par un berger et ses chiens.

### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



### Vocation proposée

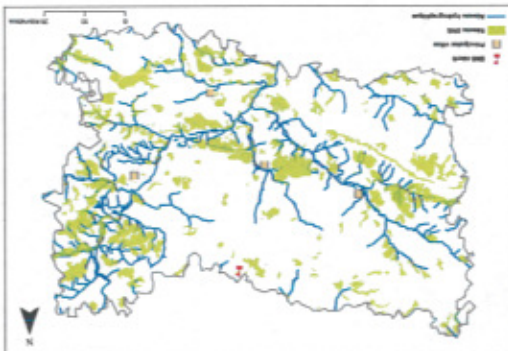
- Intérêt pour le Paysage
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour la Faune

### Valeur patrimoniale

ZNIEFF I n° 220220022

### Inscription à inventaire, statut de protection :

Surface : 56  
Altitude :  
Entité paysagère :  
RATBAURCARD  
Canton(s) concerné(s):  
MANGELAYANTIGNY  
Commune(s) concernée(s) :  
ROUJOURT, WELLES-PEBINES



PP151

Lants de Mentheres



ID

Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Fonder

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration  
Pistes d'actions

Bat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi

GENS 60 - Petites du Fieffou Fieffou

Mise à jour le



DESCRIPTION ECOLOGIQUE

*Composition*

Milieux naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

*Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE

GENS 60 - Palouses du Plateau Floard

Mise à jour le



Délimitation du GENS



0 2 300 4 600 m



Le GENS regroupe 7 ENS regroupent pour la plupart des cotéaux thermophiles sur calcaire sur le plateau picard.

Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)



Vocation proposée

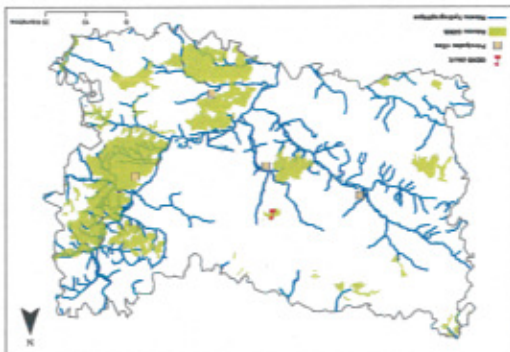
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Valeur patrimoniale

Natura 2000 - ZSC, ZNIEFF 1.

Inscription à inventaire, statut de protection :

Surface : 955  
 Altitude :  
 Entité paysagère :  
 PLATEAU PICARD  
 Canton(s) concerné(s) :  
 Breuil, Fcsey, Migrony-Mortgy, Saint-Julien-Chaussée  
 Commune(s) concernée(s) :  
 BREUIL, BROYS, CREVECOEUR-LA-PETITE, DOUVRINE, FERRIBES,  
 FOURVAL, HADOMBERTS, LE MÉSNIL-SUR-LES, MIGNELAY,  
 MONTIGNY, MORV-MONTORIX, NOURVAL-LE-FRANC, PLAINVILLE



GENS12

Pelouses du Plateau Picard



ID





## VI. LOGEMENT

### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, un schéma départemental doit être élaboré dans chaque département par le représentant de l'Etat et le président du Conseil général. Il est approuvé conjointement. Il doit être révisé au moins tous les 6 ans. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) dans l'Oise a été adopté le 11 juillet 2003.

### 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :


- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants en égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la traction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : « <http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/> ».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes du plateau Picard, EPCI auquel appartient la commune de ROYAUCOURT, le PDH préconise la production annuelle de 140 à 160 logements à l'horizon 2020 dont 25% de logement locatif social et 25% de logements en accession sociale.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur général-adjoint du pôle  
Développement des Territoires et  
Environnement



Olivier GROS

P.J. : - 1 fiche descriptive ENS  
- 1 fiche descriptive GENS



ROYAUCOURT dispose, dans son centre-ville, d'une entreprise de tôle, la société ROMANYSZY, qui emploie près d'une trentaine de personnes.

## V. ÉCONOMIE

Le Conseil général ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de ROYAUCOURT et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

## IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des du SDTAN (Conseil général de l'Oise) :

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
  - NRA ;
  - Chambres ;
  - Fourreaux ;
  - Poteaux ;
  - Locaux techniques, répartiteurs ;
  - Antennes ;
  - Pylônes.

### SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

de génie civil de taille significative.

communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier L'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCÉ), qui prévoit

#### 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

Il est donc important que, d'ores et déjà, ROYAUCOURT intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de ROYAUCOURT pour en desservir d'autres.

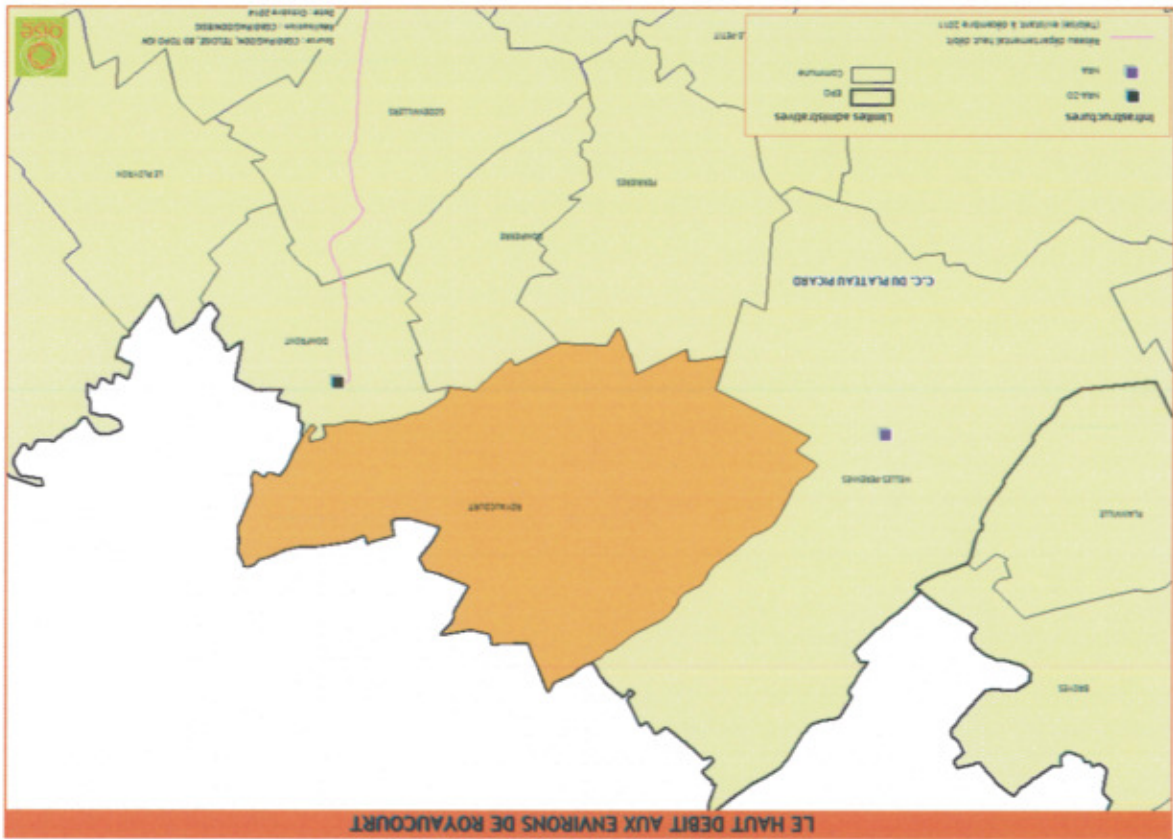


Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de ROYAUCOURT est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

4) PROJET DEPARTEMENTAL TRÈS HAUT-DEBIT



La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teoise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de ROYAUCOURT mais passe à proximité sur des communes proches ou frontalières (DOMFRONT, GODENVILLERS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de ROYAUCOURT.

3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

ROYAUCOURT est très bien desservi par l'ADSL puisque les sous-répartiteurs NRA de raccordement les plus proches se situent à TRICOT et FERRIÈRES. Ainsi, les habitations sur ROYAUCOURT peuvent prétendre, pour la quasi-totalité des lignes, à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)